



*Créé en 2000, le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) regroupe 56 communes dont 5 intercommunalités réparties sur l'ensemble du bassin versant de l'Arc jusqu'à la commune d'Aiton.*

*En ce qui concerne la gestion des rivières, le SPM est le référent territorial à l'échelle de la Maurienne. Il a notamment porté deux programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI 1 et 2).*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SPM réalise l'appui technique auprès des communautés de communes pour la gestion des dossiers GEMAPI. L'année 2018 constitue donc une période transitoire d'un point de vue structurel puisque le SPM envisage de porter la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et animer un programme pluriannuel principalement axé sur la réduction de la vulnérabilité en rapport aux risques inondations.*

*C'est dans ce cadre que le SPM cherche à compléter son équipe, actuellement constituée de deux agents.*

## **Le Syndicat du Pays de Maurienne recherche un(e) chargé(e) de mission rivières**

### **CONTEXTE**

Sous l'autorité directe du Vice-président en charge des rivières et de l'environnement, le(a) chargé(e) de mission, avec l'appui de deux chargés de mission déjà en poste, animera la mise en œuvre des actions relevant du bloc de compétences GEMAPI en lien étroit avec les Communautés de Communes.

Il est également l'interlocuteur privilégié des acteurs institutionnels (Etat, Département, Région, AERMC, AFB, ...), des communes, des associations et des riverains (SNCF Réseau, SFTRF, EDF, TELT, Département, entreprises privées, ...) pour toutes les questions sur les actions qu'il portera.

Ces missions sont exercées dans un contexte de montagne, dans lequel les inondations ont fréquemment un caractère torrentiel (imprévisibilité, forte énergie, importance du transport solide).

Par ailleurs, le territoire de la Maurienne présente des spécificités qui complexifient la gestion du bassin versant :

- Caractéristiques topographiques (vallée étroite « dominée » par des hautes-montagnes) qui sont propices à la formation de lave torrentielle dans de nombreux sous bassins versants (volumes sédimentaires conséquents) ;
- Forte pression dans le lit majeur de l'Arc liée principalement aux infrastructures de transport (voies de communication : autoroute, route départementale, voie SNCF et futur Lyon-Turin)

et plus ponctuellement à la pression démographique (Modane, St Michel de Maurienne, St Jean de Maurienne, La Chambre, Aiguebelle) ;

- Anthropisation majeure du régime hydraulique pour la production d'hydroélectricité.

### **MISSIONS (à titre indicatif, non exhaustif)**

- Conduite d'opérations de construction ou de réhabilitation d'ouvrages de protection contre les inondations (mettre en œuvre les études nécessaires, être le référent privilégié des services de l'Etat pour les autorisations et procédures administratives, piloter l'opération et sa commande publique, encadrer les travaux, assurer les missions administratives associées à la planification budgétaire de ces opérations, ...) ;
- Conduite d'opérations d'amélioration du fonctionnement hydraulique de l'Arc ou de ses affluents (réduction de la vulnérabilité au risque inondation) ;
- Conduite d'opérations d'entretien sédimentaire et de la végétation (étude et programmation si possible en régie) ;
- Mise en œuvre de la réglementation sur les ouvrages de protection (études réglementaires, surveillance, planification et pilotage des travaux, ...) ;
- Assurer les actions de suivi du territoire et d'assistance technique auprès des collectivités, des usagers et riverains ;
- Assurer la surveillance et la mise en œuvre d'intervention d'urgence en post-crue.

**Les missions seront également basées sur la complémentarité des compétences et des expériences avec les agents déjà en poste.**

### **PROFIL**

- **Poste ouvert aux agents titulaires de la fonction publique territoriale ou aux contractuels de droit public ;**
- Poste de catégorie A de la fonction publique pouvant être étendu au cadre d'emploi des techniciens (catégorie B) en cas d'expérience significative par rapport au profil de poste ;
- Diplôme : Bac +3 à +5 dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Expérience appréciée sur un poste similaire ou plus généralement dans une structure GEMAPIenne ;
- Connaissances techniques indispensables en hydraulique fluviale (hydromorphologie, hydraulique, ...) ;
- Connaissances techniques appréciées en hydraulique torrentielle (torrents à charriage ou à lave) ;
- Connaissances techniques appréciées en géotechnique ;
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Connaissance du cadre réglementaire dans le domaine de l'eau, si possible avec une bonne appréhension des spécificités dans le domaine du risque inondation ;
- Expériences dans la conduite de projets de territoire, concertation avec les acteurs locaux ;
- Expériences appréciées dans le montage et le suivi de dossier réglementaire ;
- Expériences dans la commande publique ;
- Compétences techniques spécifiques à la conduite de travaux ;
- Maîtrise de l'outil SIG QGis.

## SAVOIR-ETRE

- Dynamique, sens de l'organisation en fonction des priorités ;
- Autonome, tout en appréciant le travail en équipe ;
- Sens de la stratégie, de la médiation et de la concertation ;
- Aptitude à l'animation et la concertation, aptitude à écouter et à convaincre ;
- Adaptabilité à la diversité des activités ;
- Esprit d'analyse et de synthèse, qualité rédactionnelle.

## CONDITIONS CONTRACTUELLES

- Poste de la catégorie A ou B de la fonction publique territoriale ;
- Poste à temps plein (37 heures hebdomadaires) avec RTT ;
- Rémunération selon expériences et compétences.

## DIVERS

- Permis B + voiture indispensable (remboursement kilométrique selon un barème prédéfini) ;
- Lieu de travail : Saint-Jean-de-Maurienne (73300) ;
- Période d'entretien prévisionnelle : semaine 34 (20/24 août 2018) ;
- Prise de poste : fin septembre / début octobre.

## RECEPTION DES CANDIDATURES JUSQU'AU 27 JUILLET 2018

Adresser CV et lettre de motivation à Monsieur le Président du Syndicat du Pays de Maurienne :

- par email : [gestion.rivieres@maurienne.fr](mailto:gestion.rivieres@maurienne.fr) ;
- par voie postale : Syndicat du Pays de Maurienne, Le CAR, avenue d'Italie, BP 82, 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex

**Renseignements complémentaires** : M. VISI Geoffrey, chargé de mission.